



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER
SAMEDI 16 NOVEMBRE 2002
SALLE DES REMPARTS, LA TOUR-DE-PEILZ

Présidente	:	Mme Sylvie Winkler, SPV
1er vice-président	:	M. Laurent Vité, SPG
2ème vice-président	:	M. Bernard Challandes, SAEN
Présidente du SER	:	Mme Marie-Claire Tabin
Sont présent-e-s	:	87 délégué-e-s

Table des matières

0.	Salutations et parole aux invité-e-s.....	2
1.	Appel des délégué-e-s	4
2.	Nomination des scrutateurs, scrutatrices.....	4
3.	Approbation de l'ordre du jour	4
4.	Approbation des procès-verbaux	4
4.1	PV de l'AD du 22 septembre 2001 à Courtemelon.....	4
4.2	PV de l'AD extraordinaire du 9 mars 2002 à Yverdon	4
5.	Elections.....	4
5.1	Membres du Bureau de l'AD.....	4
5.2	Vérificateurs de comptes	4
5.3	Membres du CC/SER	5
5.4	Membres des commissions de degrés et groupes de travail SER.....	5
6.	Rapport d'activité SER, retour et infos des commissions de degrés et groupes de travail SER.....	5
6.1	Discussion	6
6.2	Approbation du Rapport d'activité 2002	9
7.	Présentation des comptes du SER et de l'Educateur	9
7.1	Rapport des vérificateurs.....	9
7.2	Discussion	9
7.3	Approbation des comptes	9
8.	Reconduction du mandat de la présidente SER pour 2003 à 2006	10
9.	Infos du Comité central	10
9.1	Congrès : nouvelle orientation	10
10.	Présentation des budgets 2003 du SER et de l'Educateur.....	11
10.1	Discussion	12
10.2	Approbation des budgets.....	12
11.	Résolutions éventuelles du CC SER, des AC et des délégué-e-s	12
12.	Réponses aux éventuelles questions des délégué-e-s	12
13.	Divers.....	12
14.	Evaluation du travail des élèves	13
14.1	Retour de la consultation.....	13
14.2	Eclairage du débat à partir d'enquêtes en Suisse et en Romandie.....	14
14.3	Questions des délégué-e-s.....	14
14.4	Propositions d'amendements.....	15
14.5	Vote	15

O. Salutations et parole aux invité-e-s

La Présidente de l'AD ouvre l'assemblée par un petit discours de bienvenue, puis salue les invitées et les invités présents :

- M. Daniel Christen, Directeur général de l'enseignement obligatoire du DFJ-VD
- Mme Cilette Cretton, Directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire du DFJ-VD
- M. Jean-Jacques Allisson, Chef du Service de l'enseignement spécialisé du DFJ-VD
- M. Jean-Marie Boillat, Secrétaire général de la CIIP
- Mme Suzanne Gremaud, Présidente de la Commission enseignement spécialisé / CIIP
- Mme Christiane Lavanchy, Secrétaire générale de l'Association des parents d'élèves du canton de VD, représentante de la FAPERT
- M. Charly Maurer, Directeur, pour la Romandie, de la FED (Fondation Education et Développement,
- M. Daniel Moser, Président de PEZA (= Coopération pédagogique en Afrique pour la Suisse alémanique),
- M. Jean-Paul Moulin, Professeur en enseignement spécialisé,
- M. Christian Nidegger, du SRED (Service de recherche en éducation – GE),
- Mme Jacqueline Pellet, Présidente de la Commission pédagogique de la CIIP,
- M. Roger Salamin, Vice-président de EPCH.CH, Ecole de perfectionnement suisse
- M. Ueli Weber, Membre du Comité directeur de LCH (Lehrer Schweiz, Syndicat d'enseignants alémaniques),
- Mme Edith Wegmüller, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève,
- M. Jacques Weiss, Directeur de l'IRDP (Institut de recherche et de documentation pédagogique),
- M. Beat Zemp, Président de LCH (Lehrer Schweiz, Syndicat d'enseignants alémaniques),
- Mme Nicole Rimela, Municipale des Ecoles de la Tour-de-Peilz, qui nous rejoindra dans la journée.

S. Winkler prie les personnalités de l'excuser de l'ordre peu protocolaire dans lequel elles ont été citées, mais son manque d'expérience en est la cause.

La parole est donnée aux invitées et invités suivants :

- **M. Daniel Christen**, en l'absence de Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, retenue par d'autres obligations, transmet les meilleurs voeux de plein succès de la Directrice du DFJ. Il relève des buts communs, à savoir une relation participative des enseignants au bon fonctionnement de l'école et une volonté de coordination romande. Il souligne enfin que la réflexion du SER, prévue dans l'ordre du jour statutaire, sur l'évaluation pédagogique comme acte porteur de justice et d'équité intéresse vivement le DFJ à l'aube d'une votation cantonale sur la présence des notes et des moyennes.
- **M. Jean-Marie Boillat** apporte les salutations et les voeux de la CIIP. Lui aussi note que l'essentiel des préoccupations et actions du SER se retrouvent, à peu d'exceptions près, inscrites à l'ordre du jour des réunions de la CIIP. Si les deux parties ont à assurer ensemble les conditions, le cadre, les moyens pour que l'école soit à même de remplir les missions que la société attend d'elle, leur fonction et leur rôle ne sauraient se confondre, ni fusionner. Les autorités scolaires cantonales et intercantionales ont besoin de mesurer et de confronter leur action à l'avis, à l'opinion et, le cas échéant, à la contradiction d'organisations professionnelles syndicales fortes, intelligentes et déterminées comme le SER, dans un débat démocratique. Il évoque la mise en place du

groupe paritaire CIIP-SER et deux chantiers de la collaboration intercantonale romande : PECARO et la déclaration de la CIIP relative aux finalités et objectifs de l'école publique qui devrait déboucher, sous peu, sur une affirmation politique des missions communes de l'école publique dans chaque république cantonale.

- **M. Beat Zemp** se réjouit que la coopération entre LCH et le SER soit en constante progression. Il rend hommage à Marie-Claire Tabin pour son courage, sa détermination et son franc-parler et la remercie pour avoir grandement contribué au renouvellement du dialogue entre les deux faïtières. Il constate que LCH et le SER ont pratiquement toujours les mêmes intérêts et les mêmes intentions, cela malgré une différence indéniable de mentalité. Les dossiers chauds, évoqués par A. Strittmatter lors de l'AD SER 2001, sont toujours d'une brûlante actualité. D'autres s'y ajoutent, comme le GATS qui menace le système de l'éducation publique en Suisse et dans la plupart des pays européens. En Suisse, le scandale provient du fait que le SECO (Secrétariat de l'Etat à l'économie) a déjà passé des engagements en ce qui concerne l'éducation, sans pourparlers, ni avec la CDIP, ni avec les organisations professionnelles. Il insiste sur l'importance de continuer cette lutte contre la suppression de l'école publique.

Il présente M. Ueli Weber, membre du Comité directeur de LCH, qui a été désigné comme responsable du contact permanent entre le SER et LCH.

- **Mme Christiane Lavanchy** excuse l'absence de Mme Seydoux, Présidente de la FAPERT. La FAPERT se réjouit des bonnes relations qu'elle entretient avec le SER. Le SER et la FAPERT ont une vision semblable de l'école qu'il faut défendre : une école égalitaire, qui s'interroge sur son fonctionnement, qui remplisse vraiment sa mission éducative et qui prépare les élèves aux défis qui les attendent dans leur vie professionnelle, sociale, citoyenne et personnelle. C'est pour cela que la FAPERT a soutenu les 1ères Assises romandes de l'éducation et qu'elle espère vivement une nouvelle édition. Le groupe de travail SER-FAPERT travaille actuellement à la rédaction de questionnaires dans le but d'améliorer les relations parents-enseignants. Mme Lavanchy transmet également le cordial message de l'Association des parents d'élèves du canton de Vaud dont elle est la secrétaire générale et souligne la bonne entente qui règne également entre la SPV et l'APE-VD.

S. Winkler passe ensuite à la liste des excusé-e-s :

- Mme Linda Allal, Professeur à l'Université de Genève,
- M. Hans Ambühl, Secrétaire général de la CDIP,
- M. André Brasey, Président de la Société des maîtres secondaires vaudois,
- M. Richard Helbling, Secrétaire central de la FED (Fondation Education et Développement),
- M. Walo Hutmacher, Sociologue genevois,
- Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud,
- M. Philippe Martinet, Coordinateur à la DGEO VD (Direction générale de l'enseignement obligatoire)
- M. Francis Moret, Directeur du CTIE (Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement),
- M. Daniel Noverraz, Directeur de la HEP-VD,
- M. Samuel Wahli, Directeur de la CDHEP (Conférence des directeurs de HEP)
- M. Stefan Wolter, Vice-président du SSRE (Sté suisse de recherche en éducation),
- Mme Anne Seydoux, Présidente de la FAPERT (Fédération des associations des parents d'élèves de Suisse romande et du Tessin),
- M. Hugues Plomb, Membre d'honneur du SER.

1. Appel des délégué-e-s

AMCOF : 0 / 3

SEJ : 5 / 10

SPG : 12 / 18

AVECO : 4 / 8

SEJB : 5 / 9

SPV : 28 / 33

SAEN : 8 / 9

SPFF : 11 / 12

SPVal : 14 / 17

soit, au total, 87 délégué-e-s sur 119.

2. Nomination des scrutateurs, scrutatrices

- André-Georges Leresche (SPV)
- Blaise Grüning (SAEN)
- Maryvonne Cattin (SPG)
- Michèle Torche (SPFF)
- Martine Favre (SPVal)
- Roger Salamin (AVECO)

sont nommé-e-s scrutateurs, trices.

S. Winkler demande la vérification du décompte des délégué-e-s fait au point précédent par lever des cartons de vote. Les scrutateurs confirment ce décompte.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Approbation des procès-verbaux

4.1 PV de l'AD du 22 septembre 2001 à Courtemelon

Ce document est adopté à l'unanimité.

4.2 PV de l'AD extraordinaire du 9 mars 2002 à Yverdon

Ce document est adopté à l'unanimité, moins 1 abstention.

Remerciements à la secrétaire du SER, N. Trincherro, pour la rédaction de ces PV.

5. Elections

5.1 Membres du Bureau de l'AD

Le SEJB propose la candidature de **Christine Meneghelli** au poste de 2^{ème} vice-présidente de l'AD en 2003.

F. Baour la présente comme une personne ayant de l'expérience dans la conduite des assemblées puisqu'elle préside celles du SEJB.

La candidature de Ch. Meneghelli est acceptée par applaudissements.

5.2 Vérificateurs de comptes

La présidente de l'AD signale que Jules Gumy a officié 3 fois en qualité de vérificateur des comptes et que son mandat est donc terminé. Merci pour son travail.

Les comptes 2002 seront vérifiés par **Sébastien Rudaz** (SPVal) et **Denis Sauvain** (SEJB). **Marc Schaller** (SPG), suppléant jusqu'ici, les rejoint.

En ce qui concerne les **suppléants**, c'est au SAEN de proposer une candidature afin de compléter l'équipe constituée de **Jean-Marc Haller** (SPV) et **Vincent Bréchet** (SEJ).

5.3 Membres du CC/SER

J.-F. Kunzi présente **Antoine Weber**, enseignant primaire à Neuchâtel, administrateur-caissier du CC/SAEN.

La nomination d'A. Weber est entérinée par applaudissements.

5.4 Membres des commissions de degrés et groupes de travail SER

Comm. de degrés -2+2 : **Claudine Meylan** (SAEN)
Christine Reymond (SAEN),
Comm. de degrés +3+6 : **Véronique Aebischer** (SPFF)
GT Enseignement spécialisé : **Christian Laffely** (SPV)

Applaudissements.

6. Rapport d'activité SER, retour et infos des commissions de degrés et groupes de travail SER

M.-C. Tabin apporte quelques compléments d'information concernant le rapport d'activité. Elle remercie les délégué-e-s et les invité-e-s d'être présents un samedi. Elle décrit le rôle du SER :

- participatif dans la construction de la formation, de tout ce qui touche le domaine de l'éducation ;
- moteur, promoteur, sur le plan pédagogique, professionnel et syndical ;
- anticipateur aussi (ce qui donne parfois l'impression qu'il s'éloigne de la base) mais ce qui se prépare aujourd'hui se réalisera probablement dans 10, 15, voire 20 ans, car il construit l'école future.

M.-C. Tabin relève l'importance pour le SER de suivre la ligne de partenariat esquissée lors du congrès de 1999 pour la construction du métier de l'éducation. Le SER essaie de consolider les liens avec les instances politiques et les associations professionnelles et d'être une force non seulement de réaction, mais aussi d'action (malgré l'appellation « Syndicat » qui pose parfois problème).

Elle déplore le scepticisme et le manque de confiance dont fait preuve parfois l'autorité quant aux compétences, à l'efficacité du SER.

Les craintes de revendications (elle donne en exemple la campagne de la CDIP sur l'image de la profession enseignante) remettent en cause parfois la notion de partenariat.

Toutefois, le SER réclame aux responsables de l'école de se donner les moyens de leurs ambitions. Ambitions qui sont fréquemment freinées par les impératifs financiers.

Elle présente le rapport d'activité comme un document qui décrit le travail interne du SER. Si, comme le dit W. Hutmacher, l'école est perfectible, le SER l'est aussi. Cette année, le SER a mis l'accent sur son image de communication : Les 1ères Assises romandes de l'éducation ont été organisées. Si, du point de vue des participants, cette manifestation a été appréciée, le CC/SER déplore qu'elle n'ait pas attiré plus de collègues.

Elle recommande encore la journée de l'enseignement spécialisé sur le thème de l'intégration qui aura lieu le 20 novembre à Guin et qui est ouverte à tous les enseignants.

Elle relève que les statuts du SER posent très souvent problème par leur lourdeur et que le fonctionnement interne n'est pas simple.

En conclusion, elle admet que bien des améliorations sont encore à apporter, mais cite cet adage : « A l'impossible nul n'est tenu, mais nous faisons tout notre possible pour vous satisfaire ! ».

Enfin, elle remercie le Comité de la SPV pour l'accueil et l'organisation de cette journée, ainsi que la Municipalité de la Tour-de-Peilz.

Elle donne la parole aux délégué-e-s pour toute question, toute information relative au rapport d'activité.

6.1 Discussion

Intervention de Claudine Bonzon (SPV), membre du groupe AAM (RA, 3.7.b)

Elle rappelle que le GT AAM s'est réuni entre 2000 et 2001 à cinq ou six reprises, avec comme souci prioritaire la formation des enseignants de ces disciplines dites rares. Le GT a fait des propositions au CC/SER lors d'une rencontre commune qui a laissé un souvenir amer et une grande déception aux membres du GT AAM, de par l'attitude des membres du CC.

Lors de l'AD 2001 de Courtemelon, le CC/SER a assuré son soutien pour la sauvegarde de l'emploi des enseignants de ces disciplines et a souligné l'importance dans le développement de l'enfant des branches d'éveil.

Or, depuis ce jour, plus de nouvelles, pas de réponses aux revendications du GT AAM qui ne s'est donc plus réuni depuis 2001.

Elle cite quelques passages du rapport d'activité concernant le GT AAM qui prêtent à confusion et en donne son interprétation, sa version. Elle s'insurge contre le fait que les praticiens concernés aient été mis à l'écart des discussions concernant leur formation, discussions qui, par ailleurs, traînent en longueur et ne laissent entrevoir aucune solution satisfaisante.

Le GT n'a pas perdu son rythme de croisière, il s'est complètement échoué. Les membres se sentent abandonnés (la présidente a d'ailleurs démissionné). Mais, malgré le désintérêt du SER les concernant, ils continuent à travailler au sein de leur canton. Elle mentionne, pour le canton de Vaud, la collaboration avec la direction de la HEP et le soutien du CC/SPV.

Elle est fâchée que le SER n'ait pas associé le GT AAM aux rencontres officielles pour défendre son point de vue. Il aurait pu ainsi reprendre la réflexion, l'étoffer, l'enrichir afin de s'opposer à ceux qui veulent, à moyen terme, supprimer la formation spécifique complémentaire, même au secondaire.

C. Bonzon souligne que l'essentiel des revendications du GT AAM n'est pas, comme le laisse entendre le rapport d'activité, le souci de la sauvegarde de l'emploi des enseignants de disciplines dites rares, mais bien plutôt le maintien, dans la grille-horaire, de la place que les branches artistiques méritent et une formation de qualité pour les enseigner valablement. Les ACT, dans le canton de Vaud, sont en péril par exemple.

Elle se dit solidaire du message désabusé que la présidente sortante, Anne-Marie Winet a adressé au SER et met, elle aussi, en doute le véritable intérêt des membres du CC/SER pour les branches artistiques et leurs enseignants actuels et futurs.

Pour conclure, elle signale que la composition du GT PECARO, qui s'occupe du domaine des arts et dont elle fait partie, est très révélatrice du peu d'intérêt que les travaux manuels et les ACT suscitent : une seule personne représentant les travaux

manuels et aucune pour les ACT ! PECARO n'apporte donc pas une garantie pour les praticiens de ces disciplines et ne résoudra rien au problème de la formation.

Réponse de M.-C. Tabin

Elle remercie C. Bonzon de son intervention et regrette que le texte mentionné ait pu être interprété comme une critique à l'égard du GT AAM, dont le travail a toujours été reconnu par le CC/SER.

S'il est vrai que l'option prise par la SPR, appuyée ensuite par le SER, de soutenir une formation de généraliste pour tous a fait émerger, avec l'évolution de l'école, des problèmes imprévus, il est faux de prétendre que le SER les occulte. Il travaille à la recherche de solutions, ce qui n'est pas simple.

Elle assure que le SER a affirmé, notamment à la CP/CIIP dans le cadre de PECARO, et continuera d'affirmer l'importance des branches d'éveil.

En outre, dernièrement, le SER a soumis ses inquiétudes au sujet de la formation des branches artistiques à la CDHEP.

Or, à ce jour, aucune réponse précise n'est parvenue au SER, ni de la CDHEP, ni de la CIIP sur la question de cette formation.

Le SER et les AC veillent à ce qu'une formation complémentaire soit organisée pour que les enseignants en place ne perdent pas leur pensum total et continueront de se battre dans ce sens.

En outre, la complexité des statuts et du fonctionnement des GT et C° rend le lien avec le CC/SER difficile et contraignant pour des présidents d'AC déjà énormément sollicités.

Tout le monde a un emploi du temps bien rempli, voire surchargé, pour preuve la faiblesse du taux de participation des membres des GT et C° aux réunions, centrées en général à Yverdon.

M.-C. Tabin se déclare ouverte à toute suggestion pour améliorer le fonctionnement de ces GT et C°.

Proposition de F. Baour concernant le fonctionnement des GT et C°

Jusqu'ici le lien avec le CC/SER était plus ou moins assuré par la présence d'un membre aux réunions des GT et C°. Or, les membres du CC/SER sont surchargés. Il propose donc un changement du mode de fonctionnement : qu'une personne soit nommée au sein de chaque GT et C° et que cette personne soit déléguée lors de séances du CC/SER, selon les sujets à l'ordre du jour.

Intervention de J. Daniélou

Si le politique affirme clairement que dans le projet général de développement de l'enfant à travers l'école, les branches d'éveil ont une importance reconnue, il faut qu'il prenne ses responsabilités au-delà des déclarations générales. Il cite, pour exemple, la nouvelle constitution du canton de Vaud qui affirme clairement l'existence de ces disciplines et de cette approche à travers l'école.

Or, cela implique que ces disciplines soient enseignées avec compétence et donc que la formation soit pointue. Ce que la SPV soutient comme l'a mentionné C. Bonzon.

Cependant, il faut s'interroger sur l'ensemble de ce qui est offert dans la formation : Dans le canton de Vaud, pour la formation de maître généraliste à la HEP, 4 crédits sont accordés pour la lecture et l'écriture à l'école, aucun crédit spécifique, à ce jour, sur l'apprentissage de la lecture, mais néanmoins, 11 crédits pour les ACM.

Le SER devrait ouvrir un débat sur l'équilibre de la formation lié à l'équilibre de la grille-horaire.

Intervention de J.-F. Kunzi

Il aimerait faire part d'une expérience pour montrer à C. Bonzon qu'il n'est pas simple de défendre ces branches dites d'éveil.

Il fait partie d'une commission neuchâteloise qui réfléchit sur les structures du sec. I et qui est chargée de concevoir une grille-horaire pour les élèves.

Cette commission a reçu une avalanche de lettres dans lesquelles chaque « corporation » revendique un certain nombre d'heures dans cette grille-horaire. Si la commission tenait compte de tous ces avis la grille-horaire des élèves ne serait pas de 30-35 heures, mais du double. Il s'agit donc de trouver des équilibres qui, évidemment, ne satisfont pas l'ensemble des collègues parce qu'ils ne respectent pas, selon eux, l'essence de leur branche. Ceci pour bien montrer la complexité du problème.

Intervention de J. Corboz, présidente de CPA (RA, 3.7.d)

Elle remercie la présidente du SER pour sa participation, cet été, à un stage en Afrique qui a été vraiment très appréciée par le Comité de CPA, les membres des équipes et les collègues africains.

Elle remercie également les membres du SER pour la contribution de Fr. 5.- qu'ils versent chaque année. Cette contribution a été vue de manière très favorable lors de l'évaluation de CPA par la DDC.

Elle informe que le rapport d'évaluation est à disposition pour consultation.

L'ancrage institutionnel, l'exigence d'un travail toujours plus professionnel et les négociations avec Helvetas, avec l'Unicef et avec les différents ministères de l'éducation des pays où CPA travaille sont évoqués.

J. Corboz prie les membres SER de continuer à soutenir CPA et se tient à disposition pour toute information.

Réponse de C. Bonzon à la proposition de F. Baour

OK avec cette proposition, mais elle attend une vraie collaboration avec le CC/SER. Elle lui demande aussi de travailler avec les spécialistes du terrain. Elle déplore d'ailleurs qu'aucun enseignant des branches dites rares ne fasse partie du CC. Sur le terrain, existent de nombreux enseignants de ces branches hyper motivés, il faut les utiliser.

Elle se déclare disposée à se remettre au travail, mais pas dans les conditions actuelles. Elle rappelle que le GT AAM attend toujours des réponses.

Intervention de L. Babey (SEJ), membre de la C° -2+2

Elle informe que la C° -2+2 fonctionne bien. Les rencontres sont régulières. L'enthousiasme est présent, la participation aux séances bonne et le travail efficace. Cela a abouti à la journée d'échange entre enseignants primaires et du degré infantin qui a eu lieu la semaine dernière.

Selon elle, l'autonomie des GT et C° est importante, mais pour faire avancer certains dossiers, le soutien du SER est indispensable.

Or, le représentant du CC/SER à la C° -2+2 n'est plus venu aux réunions depuis fort longtemps.

La C° a été confrontée à un certain nombre des points négatifs cités à la page 11 du RA. Pour maintenir l'enthousiasme des membres, il est effectivement nécessaire et urgent de revoir le fonctionnement de ces GT et C°, notamment la manière de faire passer l'information et les demandes au CC/SER.

6.2 **Approbation du Rapport d'activité 2002**

Le RA est accepté à l'unanimité.

7. **Présentation des comptes du SER et de l'Edicateur**

S. Winkler rappelle que les comptes ont été envoyés par courrier aux délégué-e-s. Elle passe la parole au caissier, **Dennis Roshier**, qui les commente brièvement. Les deux comptabilités ont connu des déficits légers en 2001, prévisibles et dont les raisons sont mentionnées dans le document. Il propose d'adopter les comptes en cet état étant donné qu'il existe au bilan une réserve suffisante (Fr. 47'900.- pour le SER, Fr. 37'900.- pour l'Edicateur) consacrée à la couverture de ces déficits-là.

7.1 **Rapport des vérificateurs**

Jules Gumy donne lecture du rapport.

7.2 **Discussion**

Vincent Bréchet (SEJ)

s'étonne qu'en p. 3 du « Budget et résultats 2001 » les charges sociales pour les rédacteurs ne soient que de Fr. 3'726.80 alors que les salaires sont de Fr. 126'962.35.

Réponse de D. Roshier

Jusqu'à fin août 2001, le salaire de l'ancienne rédactrice en chef, Cilette Cretton, était un salaire que nous reversions à l'Etat du Valais qui continuait à la payer en tant qu'enseignante et qui nous facturait la part de son salaire. L'entier était passé en salaire. Les charges sociales mentionnées sont les charges sociales retenues exclusivement sur la partie indemnités. A partir de 2002, tout rentre dans l'ordre, puisqu'il s'agit effectivement de salaires et une différenciation se fera.

Vincent Bréchet (SEJ)

Au bilan des actifs, on trouve des actifs transitoires pour Fr. 77'252.-. Il aimerait en connaître la nature.

Réponse de D. Roshier

Les actifs transitoires sont des sommes dues par certains de nos financeurs à la fin de l'année et qui sont encaissées en début d'année suivante. Il s'agit en fait des soldes des cotisations des associations cantonales. Les cotisations sont facturées en 2 tranches, à la fin de 1^{er} semestre et à la fin du 2^{ème} semestre. La 2^{ème} tranche est souvent payée en janvier de l'année suivante et dans ce cas-là, les sommes se retrouvent dans les actifs transitoires. Ces sommes ont donc été encaissées, pas de souci. Mais pour la comptabilité, il faut faire un état au 31 décembre.

7.3 **Approbation des comptes**

Les comptes tels que présentés sont adoptés à l'unanimité.

Remerciements à D. Roshier et aux vérificateurs.

8. Reconduction du mandat de la présidente SER pour 2003 à 2006

S. Winkler souligne qu'il s'agit d'une reconduction de mandat et non d'une élection, **M.-C. Tabin** étant seule candidate.

Vote :

Le vote se fera à bulletins secrets. Le CC/SER propose de se déterminer sur la question suivante :

Acceptez-vous (OUI ou NON) de reconduire M.-C. Tabin à la présidence du SER pour 2003 à 2006 ?

L'AD accepte (vote à main levée) cette manière de procéder à l'unanimité, moins 1 abstention.

S. Winkler prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote aux délégué-e-s, à savoir à toutes les personnes détentrices d'une carte de vote.

Elle déclare le scrutin ouvert.

Message à la secrétaire du SER : Prévoir pour la prochaine fois des urnes avec une fente plus large !

Le Bureau de l'AD et les scrutateurs se réunissent pour le dépouillement, pendant que les délégué-e-s prennent une pause.

Résultat du vote :

M.-C. Tabin est reconduite dans son mandat de présidente du SER pour 2003 à 2006 par :

73 voix favorables, 7 voix défavorables et 4 abstentions.

Applaudissements.

La présidente de l'AD félicite M.-C. Tabin et lui offre un bouquet de fleurs.

M.-C. Tabin remercie les délégué-e-s pour la confiance témoignée et espère qu'avec l'aide de tous les membres, le SER parviendra un jour à n'apporter que des satisfactions. Elle remercie S. Winkler pour le bouquet et B. Zemp qui lui a offert un magnifique stylo de la part de LCH.

9. Infos du Comité central

9.1 Congrès : nouvelle orientation

J.-F. Kunzi informe que le CC/SER a décidé de maintenir le rythme quadriennal des congrès et le tournus cantonal. De ce fait, le prochain congrès aura lieu le 15 novembre (éventuellement le 22) dans le canton de Neuchâtel en 2003.

Le CC/SER a décidé, et c'est là la nouveauté, de faire appel aux contributions des enseignants, via l'Éducateur, pour ouvrir une « Foire aux pratiques » permettant de présenter des idées, des moyens d'enseignement conçus par les enseignants, etc. qui fonctionnent. A travers les projets qui seront présentés, le SER essaiera de montrer l'évolution du métier, de comparer l'image actuelle avec ce qu'elle pouvait être il y a quelques années, de faire émerger un certain nombre de valeurs, d'établir des liens, par exemple avec PECARO, de promouvoir un certain nombre d'éléments, par exemple l'analyse, voire une certaine théorisation des pratiques.

Le SER veut également promouvoir, à travers cette nouvelle forme du congrès, l'utilisation des MITIC, c'est-à-dire des nouvelles technologies de la communication dans l'enseignement.

Il n'est pas absolument obligatoire que tous les projets soient axés sur l'informatique, mais, vu les initiatives sur le plan fédéral et dans les cantons pour valoriser cet enseignement et pour le faire avancer, il semblait intéressant de les utiliser.

Le SER lance donc un appel à ses membres et espère vivement qu'ils seront nombreux à y répondre.

Le SAEN, organisateur du congrès 2003, se réjouit d'ores et déjà d'accueillir les collègues en terres neuchâteloises.

10. Présentation des budgets 2003 du SER et de l'Educateur

D. Roshier relève que le document reçu (cf. pt 3) présente un budget déficitaire en ce qui concerne le SER et équilibré pour l'Educateur.

Il informe que la somme de Fr. 0.- mentionnée sous « Total congrès – Proposition Budget 2003 » est un oubli de mise à jour, car cet objet était en discussion ces dernières semaines et qu'il s'agira évidemment d'inscrire un montant à ce poste. Il précise que cela ne touche pas le budget qu'on appellerait « budget d'exploitation 2003 » puisque le congrès est financé par la réserve à laquelle les membres SER cotisent chaque année, même s'il n'y a pas chaque année un congrès (cf. Bilan, réserve congrès).

Il présente, à l'aide de graphiques, les phénomènes qui sont à l'œuvre derrière l'évolution des 2 budgets.

Budget SER :

Jusqu'en 2000, les recettes (cotisations des membres) étaient en augmentation et donc les produits à disposition du SER pour assurer ses activités aussi.

Malheureusement, par la suite, les choses ont changé et l'on assiste à une diminution des produits due à la diminution des membres cotisants ou à la diminution des cotisations (temps plein à temps partiel).

Au niveau des charges, on trouve la même courbe légèrement décalée, ce qui est normal puisque plus on a de membres, plus on veut organiser des activités, donc on engage des frais, du personnel, etc. Puis, soudain, on se rend compte que l'on n'a plus les moyens et il faut une année ou deux pour redresser la situation et diminuer les charges. Le SER est donc actuellement dans une phase décroissante où il essaie de trouver une structure revue à la baisse et de limer sur un certain nombre de postes de manière à équilibrer charges et recettes, étant entendu qu'il est difficile d'imaginer d'autres solutions, les cotisations étant la seule source de revenus du SER.

Evidemment, le souhait du SER est qu'au travers d'actions des associations cantonales il y ait une augmentation des membres pour aider à stabiliser ce phénomène.

En ce qui concerne 2003, le déficit prévisible peut être encore couvert par l'excédent 99-2000, par contre une analyse plus détaillée devrait être entreprise dans le courant de 2003 afin de viser un équilibre à long terme de ce budget au cas où le nombre de membres continuerait à diminuer.

Pour l'Educateur : On assiste, jusqu'en 2000, à une augmentation des produits (abonnements) et également à une augmentation des charges jusque dans le budget 2002 avec le changement de structure de rédaction. Ensuite, on constate non pas une baisse au niveau des produits, mais une stabilisation, car la diminution des abonnements des membres est compensée par l'augmentation d'abonnements individuels ou corporatifs, suite à l'effort important qui a été fourni pour faire connaître la revue en dehors des AC.

Le budget prévoit une diminution assez forte des charges en 2003 due à la renonciation à un numéro (en 2003 : 13 n° + le spécial) et aux conditions très favorables accordées par l'imprimerie lors du renouvellement du contrat. Là aussi, il serait souhaitable que, par des efforts de marketing, on augmente encore le nombre d'abonnements afin d'avoir un peu plus de marge de manoeuvre.

10.1 Discussion

Christian Laffely (SPV)

Dans les produits SER, il est proposé une diminution du budget concernant les cotisations de base. Or, au niveau de l'Edicateur, les sommes proposées concernant les abonnements sont stabilisées. S'il y a moins de cotisations de base, il devrait y avoir moins d'abonnements ?

Réponse de D. Roshier

La somme allouée dans la cotisation pour l'abonnement à l'Edicateur reste la même quel que soit le taux d'occupation des personnes, or le nombre de cotisants à temps partiel est en augmentation.

10.2 Approbation des budgets

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

11. Résolutions éventuelles du CC SER, des AC et des délégué-e-s

Parole à **J.-F. Kunzi** pour la présentation d'une résolution du CC/SER

Prise de position du SER pour la votation fédérale sur la modification de la LACI :

Aujourd'hui, personne n'est à l'abri d'un licenciement !

Considérant que la modification du 22 mars 2002 de la « Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité » (LACI) cherche prioritairement à satisfaire les milieux économiques et que, par ce fait, elle constitue un démantèlement grave de l'assurance-chômage en condamnant les chômeurs à recourir fatalement à l'assistance publique, les membres du SER, réunis en assemblée des délégué-e-s le 16 novembre 2002, à la Tour-de-Peilz, recommandent vivement à tous les enseignants et à la population en général, de voter massivement

NON à la modification de la LACI !

Vote : Cette résolution est adoptée par une très forte majorité (2 non, 4 abstentions).

12. Réponses aux éventuelles questions des délégué-e-s

Aucune question n'est parvenue au CC/SER.

13. Divers

J.-F. Kunzi informe que le CC/SER a songé, puis a renoncé, à proposer une résolution concernant l'arrêt du Tribunal fédéral, dont la presse a parlé, sur l'affaire des maîtresses enfantines du canton de Fribourg. Les raisons sont que le CC/SER n'est pas en possession du texte du Tribunal fédéral et ne sait pas comment l'ATS a « modelé » l'information.

Mais le SER reste vigilant et suivra cette affaire qui menace aussi les autres cantons. Le SER considère le degré enfantin comme une étape importante dans la formation des élèves et, à ce titre, estime que les enseignant-e-s qui y travaillent ont droit à une pleine reconnaissance.

M.-C. Tabin informe que **Maryvonne Cattin**, collègue de la SPG, a présenté sa démission de tous les groupes de travail auxquels elle participe. Elle la remercie pour ses longues années d'engagement.

M. Cattin était la représentante SER au sein du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation, peu connu des délégué-e-s).

M.-C. Tabin lance un appel : Le SER cherche quelqu'un pour remplacer M. Cattin dans cette instance internationale.

M. Cattin insiste sur l'importance de repourvoir son poste au sein du CSEE et se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

M.-C. Tabin remercie également M. Jean-Marie Boillat, Secrétaire général de la CIIP, qui prendra sa retraite à l'été 2004, de sa collaboration avec le SER. Elle lui offre un petit présent.

S. Winkler vérifie que tout le monde ait bien signé la liste de présence.

14. Evaluation du travail des élèves

14.1 Retour de la consultation

Remarque sur le dossier envoyé aux délégué-e-s : Une erreur s'est glissée dans le titre : Vers une école juste et **efficace** (et non : équitable). A rectifier également dans la résolution.

G. Pasquier établit un bref historique de l'histoire des thèses SER sur l'évaluation du travail des élèves, puis informe succinctement des résultats de l'enquête menée par le biais de l'Eduteur (cf. dossier susmentionné).

Remarque générale concernant les réponses reçues sur la consultation : Tant que l'on reste au niveau des idées, il n'y a pas de problème soulevé, par contre, des objections sont formulées lorsque l'on entre dans le domaine de la pratique.

Autres commentaires reçus sur thèses :

- langage utilisé : jargon trop technique ;
- réaction très forte au terme « professionnalisation » : les enseignants sont des professionnels ! ;
- le fait que certaines des thèses impliquent un travail en équipe pédagogique constitue un frein important ;
- les thèses font reposer plus de responsabilités (décisions) sur les épaules des enseignants par rapport à la progression des élèves, c'est mal perçu ;
- danger de l'augmentation d'autonomie des établissements (concurrence, etc.).

G. Pasquier évoque également l'analyse provenant de la SPVal (Districts de St-Maurice, d'Entremont et de Martigny et le CC/SPVal) qui n'a pu être incluse dans le résumé, car elle est parvenue à l'Eduteur trop tardivement.

En bref, la SPVal dit : Ce n'est pas tant le profil de l'école que soutiennent ces thèses que les thèses elles-mêmes qui soulèvent des oppositions.

Certaines thèses ont provoqué des critiques très violentes, dans les 3 districts.

La SPVal informe dans son rapport qu'en l'état, elle ne peut pas accepter les thèses proposées par le SER, mais qu'elle juge très important de continuer d'en discuter.

Les résultats du District de Monthey, parvenus séparément, sont encore plus virulents que l'analyse de la SPVal.

Constatations générales découlant de la consultation :

- Le type d'école soutenu par ces thèses n'est pas remis en question ; on peut aller vers une école unique, mais le passage à l'acte pose problème ;
- Il y a un principe de réalités qu'il ne faut pas sous-estimer et il conviendrait peut-être de séparer les objectifs à court terme de ceux à moyen terme.

Pour conclure, **G. Pasquier** cite une constatation mise en évidence par Walo Hutmacher après analyse des résultats de PISA : « On sait, par ailleurs, par d'autres recherches, que l'hétérogénéité des écoles et des classes profite aux plus faibles, sans nuire aux plus forts. Les pays nordiques en ont tiré des conséquences depuis un quart de siècle en choisissant, entre autres mesures, un modèle d'école unique intégrée pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. »

Position du CC/SER :

- La réflexion sur l'évaluation constitue une entrée pour la réflexion sur l'école que le SER veut défendre.
- La tendance actuelle est au repli général et cela inquiète grandement le SER.
- L'évaluation est un problème professionnel ; c'est donc aux enseignants d'en décider.

14.2 Eclairage du débat à partir d'enquêtes en Suisse et en Romandie

Mme Edith Wegmüller, membre SPG et chargée d'enseignement à l'Université de Genève en pédagogie, suit le dossier de l'évaluation dans l'équipe de Mme Linda Allal.

Son intervention vise à aider les délégué-e-s à prendre une décision et, en cette période de repli, cela équivaut à prendre des risques, mais en connaissance de cause, c'est-à-dire en tenant compte des résultats des recherches effectuées.

Son développement des différents résultats tend en faveur d'une évaluation formative, que ce soit au niveau des enquêtes menées auprès des parents ou auprès des enseignants.

E. Wegmüller est vivement remerciée pour ses explications et reçoit un petit présent bien valaisan de la part du SER.

14.3 Questions des délégué-e-s

Ariane Bertholet (SPG)

Elle pousse un cri du cœur en faveur de l'intégration des enfants en difficulté par une évaluation cohérente.

Agnès Surdez (SEJ)

Par rapport à l'école unique, à la transversalité des objectifs et à la certification à la fin de l'école obligatoire, comment, pratiquement, le SER a-t-il imaginé les choses ?

Réponse de G. Pasquier

A nous d'inventer un système qui permette une interaction entre les élèves qui soit une interaction positive et profitable à tous et qui permette aussi une meilleure différenciation. Pour ce faire, nous pouvons nous baser sur les résultats de la recherche et nous inspirer de ce qui réussit ailleurs, tout en restant attentifs que de nombreux paramètres sont à prendre en compte.

Réponse de M.-C. Tabin

Il s'agit de trouver un juste équilibre entre le « tout est imposé » et le « tout vient de la base » pour trouver des solutions.

Mais nous devons rester conscients qu'il n'existe pas de mode d'emploi magique, pas de modèle unique pour la concrétisation.

Ariane Bertholet (SPG)

Elle relève quelques informations données par Mme Antilla à l'occasion des Assises romandes de l'éducation : La gestion de l'école bénéficie, en Finlande, d'une grande autonomie financière au niveau communal. Par contre, le pouvoir politique a imposé le changement de système scolaire.

En Suisse et en Romandie, le pouvoir politique doit agir !

M.-C. Tabin souligne que ce n'est pas parce que les délégué-e-s auront voté, elle l'espère, la résolution proposée, que le SER cessera de se battre. Au contraire, le SER continuera de lutter pour obtenir des conditions de mise en œuvre adéquates. Elle cite, pour exemple, la demande de diminution du temps de présence aux élèves.

G. Pasquier présente la résolution en insistant sur les 2 parties qui la composent : à court terme et à moyen terme.

14.4 Propositions d'amendements

- ✓ en gras : école obligatoire juste et **efficace**... (à la place d' «équitable ») ;
- ✓ 1^{ère} puce : **invite** (à la place de « demande »), amendement demandé par la SPV, par la voix de Martial Delacour.

J.-J. Roth (SPG) demande l'ajout dans la résolution d'un point consacré à la prise en compte de l'augmentation des charges pour les enseignants par une diminution du temps de présence aux élèves (cf. lettre ouverte du SER à la CDIP et à la CIIP).

M.-C. Tabin propose de rajouter effectivement un point sur les conditions de travail (nécessité de disposer de plus de temps), mais sans entrer dans les détails, pour que cela puisse rester une organisation cantonale.

J.-F. Wälchli regrette que le SER n'offre pas aux délégué-e-s du temps pour débattre sur les thèses controversées, tout en soulignant que, sur le fond, il adhère entièrement au type d'école proposé.

Il mentionne les thèses CIIP de 1999 qui font appel à un idéal, mais qui, dans les cantons, se heurtent à des réalités pratiques qui vont à l'encontre des principes qu'elles poursuivent (moyens financiers, effectifs de classes, etc.).

J. Daniélou, bien que sensible au désarroi des collègues qui ont envie de discuter ces thèses dans le détail et aux problèmes de mise en œuvre, se lance dans un plaidoyer magistral pour un OUI à la résolution en soulignant les conséquences qu'un NON impliquerait.

14.5 Vote

S. Winkler propose de voter la résolution avec les 2 amendements « terminologiques » mentionnés au pt 14.4.

Par contre, sur suggestion de **M.-C. Tabin**, les demandes relatives aux moyens financiers, aux effectifs de classes, à l'aménagement du temps de travail, etc. seront prises en compte dans la rédaction définitive de cette résolution. Le SER se basera sur le contenu de sa lettre ouverte à la CDIP et à la CIIP que les délégué-e-s peuvent consulter sur le site www.le-ser.ch.

La résolution est adoptée par

66 OUI, 1 NON, 17 abstentions.

Remerciements

S. Winkler clôt la partie statutaire de l'AD en disant MERCI

- à toutes et tous pour la bonne tenue de l'assemblée ;
- au Bureau de l'AD pour son soutien efficace ;
- au CC/SER, à M.-C. Tabin et à N. Trincherro (fleurs) pour la préparation de la matière de l'AD ;
- au CC/SPV et aux permanents pour l'aide apportée à la mise en place, en début de matinée ;
- à M. Delacour pour les stands de marché ;
- à B. et S. Raboud, grands coordinateurs de la logistique ;
- à R. Marinelli pour la sono ;
- à R. Hambartsumian, pour ses spécialités culinaires arméniennes ;
- à A. Simonin, Y. Schneider et leurs élèves de Vevey, pour le buffet magrébin ;
- aux Services de voirie, de conciergerie, de police et aux jardiniers de la commune pour le surcroît de travail occasionné ;
- aux membres de la Revue de La Tour, qui ont vidé la salle de réception de la Maison Hugonin pour l'apéritif de ce soir ;
- à ses collègues de la Municipalité qui ont accepté d'offrir l'apéritif de ce soir.

Le repas a lieu au Collège des Mousquetaires, juste à côté.

A 15h00 : Retour dans cette salle pour suivre la table ronde proposée par J.-M. Haller autour de la multiculturalité et de l'intégration.

A 17h00 : Apéritif à la Maison Hugonin, puis repas vaudois pour celles et ceux qui se sont inscrit-e-s.

M.-C. Tabin remercie la présidente de l'AD et lui offre également un petit cadeau.

La Présidente de l'AD
Sylvie Winkler

Annexe : liste des présences

Prise de notes et rédaction du PV : N. Trincherro, secrétaire SER